

E.P.A.G.



Ecole de Pilotage Amaury de la Grange - Aérodrome - 59660 MERVILLE

Tél. : 03 28 42 94 49 Fax : 03 28 42 94 10

<http://www.iaagepag.com> Email : epag@iaagepag.com

Déclaration d'existence de Formation Professionnelle Continue n° 3159 013 5159

FORMATION QUALIFICATION INSTRUCTEUR

Formation avec expérience préalable

Homologation DGAC n° 8-0131 DCS/PN/FOR du 18/01/2008

PRIVILEGES

Permettre de dispenser l'instruction en vol relative aux licences pilote privé (PPL) et professionnelle (CPL) ainsi qu'aux qualifications IR, Classe ou Type selon qualifications et expérience détenues.

Les privilèges du titulaire d'une qualification FI(a) (sous réserve des restrictions contenues au FCL 1.325) permettent de dispenser l'instruction au vol en vue du vol de nuit, si une habilitation vol de nuit ou une qualification de vol de nuit est détenue.

Note : La qualification FI obtenue sans titre théorique professionnel (CPL théorique ou ATPL théorique), "FI bénévole" ne peut permettre d'accéder ultérieurement à la fonction FI professionnel (Arrêté du 09.04.2003).

CONDITIONS D'ADMISSION EN STAGE

- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Avoir réussi l'épreuve de pré-admission : vol supervisé conforme au FCL 1.240 - Appendice 3, **dans les 6 mois précédant le stage et au minimum 1 mois avant le début de la formation.**
- Avoir accompli :
 - 200 heures de vol dont 100 heures de CDB si possesseur du CPL ou de l'ATPL, et 150 heures en CDB si possesseur du PPL
 - 30 heures sur SEP dont au moins 5 heures dans les 6 mois précédant le vol d' admission.
 - 10 heures de formation Vols aux instruments dont 5 heures max sur EAV/ FNPT.
 - 20 heures de vol en campagne en CDB.
- Etre détenteur de la licence FCL 1 (Possibilité de faire ce stage au sein de l'école avant le stage FI)
- Etre détenteur du CPL théorique ou de la pré-évaluation théorique "DGAC" (pré évaluation valable 24 mois)

DEVIS ESTIMATIF – FORMATION PRATIQUE

COURS AU SOL : 125 H 00

- 35 heures de cours
- 83 heures d'exercices pratiques en classe
- 7 heures tests de progression

VOL : 25 H 00 + 5 H 00 de FNPT

- 18 heures de vol DA40
- 2 heures de vol CAP 10
- 5 heures de vol "solo mutuel" DA40
- 5 heures de simu FNPT 1

Fais annexes : pour F.I. "Bénévoles".

Stage de mise à niveau "théorie" : 24 heures de cours théoriques sur 4 jours au **tarif forfaitaire de 600 €**

La mise à niveau doit s'effectuer avant le stage et peut être couplée à l'évaluation vol ou au stage.

Durée approximative de la formation : 5 semaines + 1 semaine pour les "Bénévoles".

Calendrier des stages : 4 mai et 7 septembre 2009

Nota : 1) Le projet de devis ne constitue en aucun cas un document contractuel.

2) Le contenu de la formation pourra être révisé en fonction des résultats, après décision conjointe du stagiaire et de l'école.

3) **Les tarifs indiqués incluent l'instruction, ainsi que les taxes d'atterrissage et de carburant.**

4) **Le temps consacré par les instructeurs aux briefings et débriefings n'est pas facturé.**

5) L'EPAG se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs en cas de variation des coûts de carburant.

6) **Le coût de la formation sera facturé au candidat en fonction du tarif en vigueur à la date de son inscription.**

7) Les tarifs indiqués excluent le coût de la documentation nécessaire à la formation pratique (carnet de vol, cartes VAC, pochette VFR, cartes 1/500 000, ...) ainsi que l'hébergement, la restauration, les déplacements des stagiaires.

Tarifs en vigueur au 06-08